

**Philippe Van Parijs**

Université catholique de Louvain  
Chaire Hoover d'éthique économique et sociale

## **TEMPS DE TRAVAIL : TROIS OBJECTIFS, DEUX STRATEGIES\***

In *Greenpeace*, Bruxelles & Paris, 5 (2), été 1993, pp. 25-27.  
Réédité dans *Mensuel M*, Paris, 66, décembre 1993, pp. 41-43;  
dans *Pour*, Paris, 137/8, juin 1993, pp. 185-189;  
et dans *Revue du XXle siècle*, Bruxelles, 6, Mars 1997, pp. 11-20.

### **Flash-back**

Allez dans une bibliothèque et cherchez-y (s'il ne vient pas d'être brûlé) le livre qui, de tous les livres, a exercé sur le mouvement des travailleurs — d'un bout à l'autre de la planète, pour le meilleur et pour le pire — l'influence la plus profonde. Dans ce livre, vieux de plus d'un siècle, cherchez le huitième chapitre — le plus long —, celui qui s'intitule «La journée de travail», et parcourez-le. Vous y lirez le récit passionné et passionnant de la lutte toujours inégale, souvent tragique, parfois désespérée, mais en fin de compte victorieuse, pour une réduction significative de la durée du temps du travail. Demandez-vous alors comment résumer ce que vous avez lu. La réponse sera : «Deux objectifs, une stratégie».

Quels objectifs ? D'abord, *l'objectif rouge* : la justice sociale, la réduction de l'exploitation des travailleurs par les capitalistes. Comme le salaire est à peine suffisant pour subsister, en effet, il est bien sûr hors de question d'accompagner cette réduction du temps de travail d'une réduction correspondante du salaire, et qui dit réduction du temps de travail sans réduction du salaire dit bien sûr — toutes choses égales égales par ailleurs — réduction de la plus-value, des profits engrangés par les capitalistes, et donc augmentation de la proportion du produit total qui revient aux travailleurs et réduction de l'exploitation dont ils sont les victimes.

---

\* Texte révisé d'une intervention à la séance d'ouverture du Forum sur le partage du temps de travail organisé à Charleroi (Belgique) le 5 décembre 1992 à l'initiative du mouvement ECOLO.

Cet objectif rouge est crucial, mais il ne suffit pas à expliquer le succès — ou du moins la rapidité du succès — de la lutte inégale dont le chapitre fait le récit. Pour comprendre ce succès, il faut voir qu'en même temps que l'objectif rouge, la réduction du temps de travail à cette époque réalise aussi un second objectif. C'est l'*objectif bleu*, l'objectif d'efficacité économique. Car il n'échappe bientôt plus aux gouvernements ni aux capitalistes eux-mêmes qu'en faisant trimer les travailleurs dès l'âge de sept ans ou moins, cinquante-deux semaines par an, six jours ou plus par semaine, douze heures ou plus par jour, la quête effrénée des profits va finir par en tarir la source, par rendre stérile le sol qui les nourrit, par rendre exsangues les corps dont ils s'abreuvent. Ce n'est donc pas seulement la justice sociale qui exige que la durée de travail soit réduite, c'est aussi l'efficacité économique au-delà du très court terme.

Voilà pour les objectifs. Qu'en est-il, maintenant, de la stratégie ? Quoiqu'elle se présente en diverses variantes, la stratégie, à l'époque, est fondamentalement une. C'est la réduction de la durée normale, légale, du travail, qu'il s'agisse de la durée journalière (c'est la lutte pour la journée de 10 heures), de la durée hebdomadaire (c'est la lutte pour la protection du congé dominical), de la durée annuelle (ce sera plus tard la lutte pour les congés payés), ou encore de la durée de la carrière (à commencer par la lutte contre le travail des enfants).

## **Le rouge, le vert et le bleu**

Ce sont là les deux objectifs et la stratégie que vous pouvez sans peine repérer dans le chapitre huit du livre vénérable que vous pouvez maintenant replacer sur les rayons. Car il s'agit maintenant de nous tourner vers la société qui est la nôtre aujourd'hui et, si ce petit détour par la bibliothèque — nous le verrons — n'est pas sans intérêt, ce n'est cependant pas dans un livre vieux d'un siècle — pas même, vous l'aurez reconnu, dans le *Capital* de Karl Marx — que nous pourrions trouver les clés de ce qui est en jeu aujourd'hui. Où est la différence ? En simplifiant bien sûr, dans le passage de «Deux objectifs, une stratégie» à «Trois objectifs, deux stratégies». Je m'explique.

Tout autant que par le passé, les revendications contemporaines en matière de temps de travail sont mues par un *objectif rouge*, par un objectif de justice sociale — c'est le cas, de la manière la plus claire et la plus explicite, lorsque ces revendications s'expriment en termes de *partage* du travail ou de répartition plus juste de l'emploi. Mais comme le choix même de ces formules l'indiquent, l'objectif de justice sociale

qui est ici poursuivi – et, qui est à mes yeux, l’objectif primordial en matière de justice sociale dans les sociétés capitalistes développées – n’est pas une réduction de l’inégalité profonde entre ceux qui détiennent d’importants moyens de production et ceux qui en sont dépourvus, mais une réduction de l’inégalité encore plus profonde entre ceux qui occupent des emplois stables, bien payés et ceux qui en sont exclus. En d’autres mots : ce qui est central dans la revendication, ce n’est plus (ou à tout le moins plus directement) que notre société est une société capitaliste, mais qu’elle est une société duale. Ce qui est central dans la revendication, ce n’est plus la lutte contre l’exploitation, mais la lutte contre l’exclusion. Un objectif rouge est donc toujours présent, mais précisément en grande partie grâce au succès des luttes des travailleurs évoquées plus haut, le contenu de cet objectif s’est profondément modifié. Le mal n’est plus que la part du produit social (en un sens très large) qui va aux salariés est (par rapport à celle dont s’emparent les capitalistes) scandaleusement insuffisante, mais qu’elle est (en regard de celle qui revient aux exclus) scandaleusement excessive.

Par certains côtés, l’objectif rouge de jadis s’apparente du reste plus à un second objectif d’aujourd’hui, radicalement distinct du premier, que j’appellerai l’*objectif vert*. Comme l’objectif rouge de jadis, mais contrairement à l’objectif rouge d’aujourd’hui, l’objectif vert s’exprime lui aussi dans une revendication de *réduction* plutôt que de partage du temps de travail. Mais il s’agit d’une réduction qui aujourd’hui peut et doit même se faire, pour de nombreuses catégories de travailleurs, en s’accommodant d’une réduction substantielle (à la limite, proportionnelle) du revenu. La couleur verte, vous vous en doutez bien, n’a pas été choisie au hasard, car ce qui sous-tend cet objectif, c’est l’une ou l’autre des deux idées suivantes, l’une et l’autre fortement présente dans le pensée et le mouvement écologistes. (1) Gagnons un peu de temps libre au détriment de notre niveau de vie matériel pour rendre notre planète viable, pour enrayer la course folle aux désastres écologiques. (2) Gagnons un peu de temps libre au détriment de notre niveau de vie matériel pour rendre notre existence viable, pour ralentir la course folle dont est faite notre vie de tous les jours. Ou encore : (1) Réduisons le temps de travail avec réduction des revenus pour juguler la croissance et sauver la planète. (2) Réduisons le temps de travail avec réduction des revenus pour gonfler la sphère de nos activités autonomes (hors-marché et hors-état) et ainsi assainir et enrichir notre existence personnelle.

Voilà pour le deuxième objectif, l’objectif vert, l’objectif de santé écologique en ce double sens. Mais nous n’avons pas encore épuisé la gamme des objectifs qui

jouent un rôle central dans la problématique du temps de travail aujourd'hui. L'*objectif bleu*, l'objectif d'efficacité économique, s'il a lui aussi changé de contenu, n'a rien perdu de son importance. Nous ne sommes pas en régime d'abondance et ne le serons jamais. La dynamique démographique et écologique à l'échelle planétaire est même telle qu'il y a de sérieuses raisons de croire que nous nous en éloignons tragiquement. Nous n'avons dès lors pas le droit, en matière de temps de travail comme en d'autres matières, de faire fi de l'impératif de ne pas gaspiller nos ressources et de maximiser une productivité bien comprise. Nous n'avons pas le droit d'ignorer l'objectif bleu d'efficacité économique, qui se manifeste pour sa part de la manière la plus claire dans les revendications, non de partage, ni de réduction, mais d'*aménagement* du temps de travail. Il n'y a rien de honteux à se mettre en quête d'une politique de réduction ou de partage du temps de travail qui poursuive ses objectifs de justice sociale et de santé écologique d'une manière qui nuise le moins possible (voire contribue) à l'efficacité économique, par exemple, en permettant une utilisation plus intensive du capital, en tirant profit d'un meilleur rythme de vie pour les travailleurs ou en permettant une meilleure articulation entre travail et formation.

## De la stratégie dure à la stratégie douce

Voilà pour les objectifs. J'en viens maintenant aux stratégies. La première stratégie possible, celle à laquelle beaucoup pensent souvent encore – comme je l'ai fait moi-même – le plus spontanément, c'est la stratégie *dure*, la vieille stratégie de la réduction de la durée normale, légale du temps de travail, que ce soit sur une base journalière, hebdomadaire, annuelle ou sur l'ensemble de la carrière. Pour des raisons que je n'expliquerai pas ici<sup>1</sup>, je suis convaincu que cette stratégie a aujourd'hui atteint ses limites. Dans nos pays à tout le moins, il n'y a plus grand chose de bon à en attendre.

Il y a heureusement une deuxième stratégie, bien plus appropriée à la configuration d'objectifs que je viens de décrire. C'est la stratégie *douce*, qui consiste à tenter de partager plus largement l'emploi et les avantages qui y sont liés, en découplant partiellement le travail et le revenu. Ici aussi, il existe plusieurs

---

<sup>1</sup> Je l'ai fait dans une intervention («Réduction du temps de travail, subsides à l'emploi et allocation universelle») à un hearing de la Commission des affaires sociales du Parlement européen, dont diverses versions ont été rééditées, notamment dans *Garantir le revenu* (G. Gantelet & J.P. Maréchal eds, Paris, 1992) et *Green Light on Europe* (S. Parkin ed., Londres, 1992).

variantes, comme les primes au dessaisissement temporaire – la pause-carrière, le congé parental, l'année sabbatique – ou les primes au dessaisissement partiel – comme les réductions d'impôt ou de cotisations sociales en cas de réduction d'horaire proposées par exemple par Michel Albert et des partis écologistes.

Mais la direction dans laquelle pointent les diverses variantes de cette stratégie douce et la mesure plus radicale qui permettrait d'en intégrer les composantes, d'en abolir les incohérences, de corriger les anomalies, les effets pervers et les injustices auxquelles elles conduisent, c'est l'introduction, pour tous les membres de la population adulte, d'un revenu modeste qui leur serait versé de manière tout à fait inconditionnelle, indépendamment de tout lien avec le fait d'avoir un emploi, d'en chercher un, ou d'en être privé. Ce revenu constituerait non un substitut aux allocations existantes mais un socle auquel les autres revenus professionnels ou de transfert pourraient alors venir s'ajouter. Cette connexion tout à fait centrale entre l'allocation universelle et toute tentative réaliste de poursuivre aujourd'hui les trois objectifs des politiques du temps de travail rappelés tout à l'heure n'est pas évidente et elle est encore loin d'être largement perçue<sup>2</sup>. Mais toute réflexion sérieuse sur la stratégie douce de partage du travail ne peut que nous aider à mieux la voir et à mieux la comprendre.

De ces propositions aujourd'hui marginales, il en sera dans un avenir prochain comme des écotaxes. Ce qui semblait n'être que l'idée fixe d'une poignée de rêveurs deviendra soudain une composante incontournable du débat public avant de s'inscrire peu à peu, au fil des luttes et des compromis, au hasard des coups de gueule et des coup de chance, dans une réalité institutionnelle dont on ne tardera pas à se demander comment elle a pu si longtemps s'en passer.

---

<sup>2</sup> Voir cependant les dossiers récents du *Monde Diplomatique* («Vers une révolution du travail», mars 1993) et de *Futuribles* («Pour ou contre le revenu minimum, l'allocation universelle, le revenu d'existence ?», février 1994). Pour se faire une idée de l'état de la discussion en Europe, voir aussi T. Walter, *Basic Income. Freedom from Poverty, Freedom to Work*, Londres : Marion Boyars, 1989, P. Van Parijs (ed.), *Arguing for Basic Income. Ethical Foundations for a Radical Reform*, Londres: Verso, 1992, et surtout la Newsletter trimestrielle du Basic Income European Network (c/o Chaire Hoover, 3 Place Montesquieu, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique, Fax : +32-10-473952).

## Notice bio-bibliographique (si nécessaire)

Philippe Van Parijs est professeur à l'Université catholique de Louvain, où il est responsable de la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale. Il est notamment l'auteur de *Le Modèle économique et ses rivaux* (Droz, 1990), *Qu'est-ce qu'une société juste ?* (Seuil, 1991), *Marxism Recycled* (Cambridge University Press, 1993), *Real Freedom for All* (Oxford University Press, 1995) et *Sauver la solidarité* (Cerf, 1995) et l'éditeur de *La Pensée écologiste* (De Boeck Université, 1991, avec F. De Roose), *Arguing for Basic Income* (Verso, 1992) et *Ni Ghetto ni tour d'ivoire. L'éthique économique et sociale aujourd'hui* (Academia, 1993).